



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## accidents vasculaires cérébraux

Question écrite n° 67582

### Texte de la question

M. Jean Grenet attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le plan d'actions accidents vasculaires cérébraux 2010-2014, en cours d'élaboration. À la suite du rapport sur les accidents vasculaires cérébraux (AVC), un certain nombre d'orientations ont été annoncées visant à améliorer la prise en charge des patients victimes d'AVC et à développer la prévention. En effet, troisième cause de décès en France et touchant 130 000 nouveaux patients annuellement, les accidents vasculaires cérébraux restent méconnus du grand public et des professionnels de santé, en ce qui concerne tant les symptômes que la conduite à tenir. Il apparaît, en particulier, que les délais de prise en charge des patients sont longs et qu'il existe un problème d'accès à des soins de qualité. Par ailleurs, les structures de soins de suite et de réadaptation sont en nombre insuffisant et la réadaptation, la prise en compte des séquelles physiques, psychologiques et cognitives des patients, leur réinsertion sociale et professionnelle sont encore peu traitées et mal connues. Une amélioration de la prise en charge en urgence des AVC, notamment par le développement de la prévention et de l'information, une meilleure prise en charge des patients, semblent être les voies à étudier pour améliorer la situation actuelle. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui donner des précisions sur le plan d'action AVC 2010-2014 qu'elle entend mettre en oeuvre.

### Texte de la réponse

L'accident vasculaire cérébral (AVC) touche chaque année environ cent trente mille nouveaux patients en France et est responsable de près de trente trois mille décès. Selon l'enquête « Handicap-Santé-Ménage » menée en 2008 par l'Institut national de la statistique et des études économiques et la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, près de huit cent mille personnes ont présenté un AVC, parmi elles cinq cent mille vivent avec des séquelles. Les troubles de l'équilibre et de la mémoire sont les plus fréquentes déficiences constatées. Lorsqu'un AVC survient, une prise en charge très précoce peut éviter les complications et limiter les séquelles. Largement accessibles à la prévention qu'elle soit primaire pour éviter un premier accident, secondaire pour prévenir les récurrences ou encore tertiaire pour améliorer la qualité de vie des patients, les AVC ne doivent plus être considérés comme une fatalité. La prévention et le dépistage concernent les facteurs de risques d'évolution chronique, notamment, l'hypertension, le tabagisme, l'obésité ou le diabète. Une attention particulière est portée aux personnes potentiellement à risque présentant des antécédents familiaux de problèmes cardio-neuro-vasculaires. L'importance de ce problème de santé publique a conduit à l'élaboration d'un plan d'actions national « Accidents vasculaires cérébraux 2010-2014 ». Il prend en compte l'ensemble des actions de prévention conduites dans le domaine cardio-neuro-vasculaire et s'appuie sur différents autres plans de santé publique. L'objectif principal de ce plan, comprenant 4 priorités déclinées en 17 actions opérationnelles, est de mettre en oeuvre une politique de qualité globale de la prise en charge des AVC avec des objectifs clairs : d'une part réduire l'incidence des AVC par un renforcement de la prévention et de l'information, d'autre part, organiser une prise en charge performante pour permettre à toute personne sur le territoire d'être traitée dans les meilleurs délais et d'avoir un suivi adapté pour éviter les séquelles lourdes liées à cette pathologie. La mise en place du plan s'est concrétisée par une réorganisation de l'offre de soins, portée

par les Agences régionales de santé, avec le développement de filières allant des soins dans un contexte d'urgence à l'accompagnement médico-social sur chaque territoire de santé. L'augmentation du nombre d'unités neuro-vasculaires (UNV) dans les établissements sanitaires et le développement de la télémédecine concourent à permettre l'accès des patients, sur l'ensemble du territoire, à la plus haute technicité dans les meilleurs délais. Le ministère chargé de la santé travaille à l'harmonisation des messages diffusés au grand public à propos des facteurs de risque cardio-neuro-vasculaires et des symptômes devant conduire à appeler le « 15 » au plus vite. Cette année, à l'occasion de la journée mondiale AVC, le 29 octobre 2011, le ministère chargé de la santé a mis en ligne une information afin de soutenir les différentes manifestations organisées par l'association France AVC, la Société Française Neurovasculaire (SFNV) et l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES). La SFNV a conduit durant le mois de novembre 2011, avec le soutien de l'INPES, une campagne d'affichage, d'un budget de 300 000 €, incitant à appeler le « 15 » dans les meilleurs délais. Une attention particulière a été portée cette année à la première cause des AVC qu'est l'hypertension artérielle : « Surveiller sa tension, c'est protéger son cerveau ». Plusieurs émissions télévisées nationales, régionales et locales ont relayé cette dynamique, pour sensibiliser le grand public aux symptômes annonciateurs. Ainsi aujourd'hui près de 120 UNV existent avec un objectif de 140 au terme du plan en 2014. De plus l'Etat consacre un budget de 11 millions d'euros au développement de la télémédecine à travers les agences régionales de santé. (ARS) Ce plan fait l'objet d'un suivi biannuel par un comité rassemblant l'ensemble des partenaires au ministère chargé de la santé.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean Grenet](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Atlantiques (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 67582

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 décembre 2009, page 12204

**Réponse publiée le :** 6 mars 2012, page 2126